

**ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
RUE D'ALSACE ET RUE THIERS DURANT DES TRAVAUX DE REFECTION DE CHAUSSEES**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 17 juin 2019 et jusqu'à la fin des travaux de réfection de chaussées, la circulation et le stationnement pourront être modifiés en fonction des nécessités du chantier,

- rue Thiers, entre le carrefour quai de Lattre/quai Leclerc et le carrefour rue Stanislas/rue Dauphine,
- rue d'Alsace, entre la rue du 10ème B.C.P. et la place Saint-Martin.

Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par les services du Conseil Départemental et les Services Techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par les services du Conseil Départemental.

Article 3 : Le stationnement de véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens de l'article R 417.10 du Code de la Route. Les véhicules en infraction pourront être enlevés, aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 3 juin 2019

Le Maire,

The image shows a blue ink signature of David Valence written over a circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and the year '(88)'. The signature is a large, stylized cursive script.

David VALENCE